

Objet : Vaisselle jetable vendue dans vos magasins

Bonjour,

Depuis plusieurs années, la prise de conscience autour des problèmes environnementaux et sanitaires causés par la production massive de plastique progresse. Les impacts de la mise en décharge des déchets plastiques, de leur incinération ainsi que de leur recyclage se matérialisent un peu plus chaque jour : pollutions des sols, de l'eau, de l'air, consommations d'énergie et gaspillage des ressources.

Pour lutter contre ce fléau, plusieurs réglementations ont été adoptées ces dernières années et prévoient d'interdire certains produits plastiques à usage unique, les plus susceptibles d'être abandonnés dans la nature. La vaisselle jetable en plastique en fait partie. La loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en août 2015 prévoit ainsi : *“Au plus tard le 1er janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées”*.

La loi a ainsi ouvert une période de près de 5 ans pour que les entreprises s'adaptent et se préparent à la fin annoncée de la vaisselle en plastique jetable. Ces interdictions ont depuis été confirmées et renforcées par la loi Egalim de 2018, par la Directive européenne relative aux plastiques à usage unique de 2019, et plus récemment par la loi anti-gaspillage adoptée en début d'année. L'esprit de ces réglementations est clair, pour paraphraser la lettre de la Directive européenne, elles promeuvent *“des approches circulaires qui accordent la priorité aux produits réutilisables durables et non toxiques et aux systèmes de réemploi plutôt qu'aux produits à usage unique, dans le but premier de réduire la quantité de déchets générés”*.

Plutôt que de répondre à l'urgence et d'accompagner cette transition du jetable au réutilisable, votre enseigne a cependant choisi de vendre de la vaisselle en plastique jetable présentée comme “réutilisable”.

Tout dans les conditions de vente de ces produits incite en réalité le consommateur à un usage unique : ils sont proposés à la vente dans les rayons “vaisselles jetables” des magasins, ils sont fins et légers, bons marché et résistent mal à la chaleur.

Je me joins à l'association Zero Waste France pour dénoncer cette pratique, tentative grossière de contourner la réglementation, en faisant peser toute la responsabilité du passage du jetable au réutilisable sur le consommateur.

Je vous demande donc d'interrompre immédiatement la production et la vente de ces assiettes en plastique jetable, ainsi que tout autre article de vaisselle interdit ou sur le point de l'être. Ceci dans le but de mettre en oeuvre le "R" pour "réduction" des déchets, ainsi que pour "responsabilité" sociale et environnementale des entreprises.

Restant à votre disposition, je vous prie, Mesdames, Messieurs, de croire en l'expression de mes sentiments respectueux.